



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exportations

Question écrite n° 48695

Texte de la question

M. Jean-Pierre Brard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les conditions et les modalités d'attribution du bénéfice des protocoles financiers d'Etat à l'exportation. Une reformulation de la procédure des protocoles est engagée visant à réduire les interventions publiques et à l'introduction de souplesse dans les procédures de gestion. Cette reformulation, s'ajoutant à une très nette réduction des dotations financières inscrites dans la loi de finances pour 1997, crée une zone d'incertitude pour les entreprises concernées par les marchés sous protocole. Il lui demande quelles ont été les conséquences précises de ces modifications et dans quelle mesure des retards dans la concrétisation des marchés sous protocole sont à craindre y compris pour des contrats déjà acceptés mais n'ayant pas reçu de commencement d'exécution.

Données clés

Auteur : [M. Brard Jean-Pierre](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48695

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 899